



# FORMATION-SUPERVISION POUR MÉDIATEURS FAMILIAUX



UN VENDREDI PAR MOIS, DE 13H À 15H  
D'OCTOBRE 2019 À JUIN 2020



TRIALOGUES UCCLÉ  
CHAUSSÉE D'ALSEMBERG 511  
1180 UCCLÉ



AVEC  
MURIEL MARKOWITCH,

INTERVENANTE EN MÉDIATION FAMILIALE, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE ET PSYCHOSOCIOLOGUE

## ➤ THÈME

Profiter de l'effet stimulant d'un groupe de pairs pour penser sa pratique de médiateur.

Maintenir vivant le questionnement autour des discours et des pratiques de médiation familiale.

## ➤ PRESENTATION

Chaque situation de médiation familiale rencontrée étant singulière, l'action du professionnel est en permanence à repenser et à questionner.

Le groupe de supervision permet à chacun de réfléchir à ses interventions, ses impasses, sa posture, d'identifier son rapport personnel au conflit ainsi que ses propres représentations du couple, de la famille, de la parentalité qui sont inévitablement mobilisés lors des rencontres de médiation.

C'est un lieu d'échange d'expériences qui engage une évolution tant individuelle que collective. En effet, la fonction contenante du groupe permet d'approfondir la singularité de chaque situation, de déployer l'imaginaire produit par chacun des membres, d'échanger librement et de créer une élaboration collective et inédite.

Il s'agit de réfléchir aux concepts et référentiels multiples qui fondent les pratiques de médiation familiale et les inscrivent dans le champ de pratiques d'intervention en situation de conflit :

- Quelle conception chacun a de la médiation, de sa place comme médiateur familial ?
- Quelles sont les difficultés, les résistances rencontrées ?
- Comment assurer la recherche d'une juste distance et exploiter les potentialités, du dispositif mis en place ?
- Comment penser ses interventions dans un souci d'indépendance, de neutralité, d'impartialité ?

### ➤ OBJECTIFS

- Confronter sa pratique à celle d'autres médiateurs familiaux
- Favoriser la « conscience de soi » en situation professionnelle
- Partager les compétences acquises par l'expérience
- Affirmer son autonomie et son style personnel

### ➤ PROGRAMME ET MÉTHODE DE TRAVAIL

Chaque séance permet aux participants de mettre au travail une situation de médiation et de l'analyser, en partant de ce qui pose question à celui qui la présente, tremplin pour le questionnement, l'échange et l'élaboration au sein du groupe. En prenant appui sur des situations concrètes de médiation familiale, une attention particulière est portée à repérer à la fois les spécificités de la médiation familiale et la singularité de chaque situation. Un axe plus théorique peut être proposé sous forme d'une invitation à la lecture d'articles ou d'extraits d'ouvrages de références qui viennent compléter les éclairages apportés aux questions soulevées par l'actualité de la pratique de médiation.

### ➤ RÔLE DE L'ANIMATRICE

- Garantir un cadre de travail et de sécurité.
- Favoriser un espace ouvert de réflexion et d'élaboration
- Distribuer et faire circuler la parole.
- Favoriser l'étayage bienveillant du groupe.
- Synthétiser et étayer les pistes trouvées.
- Souligner et soutenir les différences entre médiateurs, révélées par l'échange.
- Stimuler une réflexion partagée sur les pratiques, une élaboration collective.
- Encourager la production de repères articulant pratique et théorie, la création d'un savoir en commun.

### ➤ PARTICIPANTS

Le groupe est ouvert à toute personne pratiquant la médiation familiale ou souhaitant en développer la pratique. Il réunit un maximum de 8 participants qui s'inscrivent à l'ensemble du cycle et s'engagent à une participation régulière et assidue.

### ➤ ANIMATRICE

**Muriel Markowitch**, psychologue et psychosociologue, formée à l'écoute et à la thérapie conjugale à l'EFRA (Ecole de Formation à la Relation d'Aide), psychothérapeute d'orientation psychodynamique, intervenante en médiation familiale, formatrice et superviseur d'équipe dans le champ social et de la médiation, membre fondateur de l'asbl Dialogues.

## ➤ **DATES ET HORAIRE**

8 séances de 2 heures, un vendredi par mois d'octobre 2019 à juin 2020 de 13h à 15h :

- Le 4 octobre 2019,
- Le 8 novembre 2019,
- Le 13 décembre 2019,
- Le 17 janvier 2020,
- Le 21 février 2020,
- Le 27 mars 2020,
- Le 8 mai 2020,
- Le 12 juin 2020.

## ➤ **LIEU**

TRIALOGUES Uccle – Muriel Markowitch

Chaussée d'Alseberg, 511 à 1180 Uccle.

## ➤ **PRIX**

400 € par participant pour le cycle complet de 16h, à verser sur le compte Trialogues BE88 3101 9180 3341 (communication : Nom, prénom, GroupeSupMM2019-2020)

## ➤ **INFOS ET INSCRIPTION**

Pour tout renseignement, veuillez envoyer un mail à l'animatrice : [m.markowitch@trialogues.be](mailto:m.markowitch@trialogues.be)

## ➤ FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION CONTINUE

À renvoyer à TRIALOGUES, coordination administrative : info@trialogues.be

Nom :	Prénom :
Rue et n°:	
Code postal :	Localité :
Profession :	Société/Institution :
Tél :	Fax :
Courriel :	GSM :
Coordonnées de facturation :	
TVA n°	
Je m'inscris à la formation ayant pour thème :	

- Je verse ..... € en faveur du compte ouvert au nom de TRIALOGUES BE88 3101 9180 3341. (Référence à rappeler : nom + titre de la formation), et accepte les conditions générales de paiement.
- Je suis membre de Trialogues ou participant ou ancien participant de la formation qualifiante de Trialogues et bénéficie à ce titre d'une réduction de 15%, soit .....

Date

Signature

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, à l'avance, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING BE88 3101 9180 3341.

La réception du paiement vaut inscription définitive.

Une facture pour acquit sera délivrée à la réception du paiement.

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.